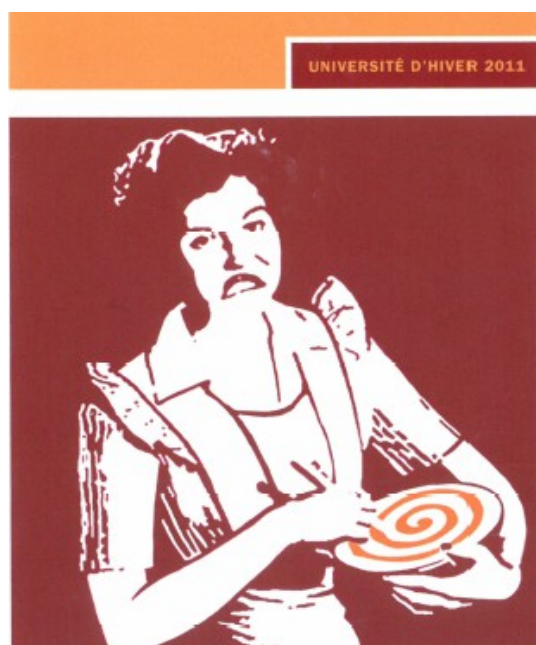


VIOLENCES : DE LA RESPONSABILITÉ COLLECTIVE À LA PRISE EN CHARGE INDIVIDUELLE



**Université d'Hiver, 8 et 9 décembre 2011
Palais des Congrès, Liège**

FLCPF/CEDIF
34 rue de la Tulipe – 1050 Bruxelles
02 502 68 00 – cedif@planningfamilial.net – www.planningfamilial.net

VIOLENCES
DE LA RESPONSABILITÉ COLLECTIVE À LA PRISE EN CHARGE INDIVIDUELLE

TABLE DES MATIERES

Aux sources de la violence relationnelle, la fonction dépolluante <i>Alex LEFEBVRE</i>	1
Sexe et sentiments, toujours plus hard ? <i>Michel FIZE</i>	5
La prise en charge des auteurs de violence – Table ronde <i>Irène BALCERS</i> <i>Laure WYNANDS</i> <i>Bernard ROYEN</i> <i>Anne JACOBS</i> <i>Michèle JANSSENS</i> <i>Paul WATERKEYN</i>	9
Violences conjugales et discours, des familles aux institutions <i>Lucie GODERNIAUX</i>	17

Toutes les notes de bas de page sont de l'éditeur.

Les textes n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

AUX SOURCES DE LA VIOLENCE RELATIONNELLE, LA FONCTION DEPOLLUANTE

Alex LEFEBVRE, Service de psychologie clinique et différentielle de l'ULB

En tant que psychologue clinicien, docteur et enseignant en psychologie, mon intervention portera sur les origines possibles du moment où la violence est en train de se construire. Qu'est-ce qu'on peut faire et qu'est-ce qui se fait habituellement? Quels sont les enjeux qui se jouent face à des faits violents présents ou relatés ?

On peut retenir, tout d'abord, l'apport de la psychanalyse dans l'approche clinique de la violence. Dans l'approche de Freud, on sort du concept de l'instinct, on abandonne l'idée de traces d'un destin violent chez certaines personnes, liées à leur histoire, pour amener une réflexion sur la construction de la violence et développer le concept qu'il appellera plus tard la vie pulsionnelle. La violence est en nous, c'est la vie pulsionnelle. C'est ce rapport difficile que notre psychisme doit - c'est un impératif - établir avec notre corps, avec nos comportements, avec nos rencontres aux autres, etc... Le psychisme est la capacité que tout individu a de faire sens et de donner du sens à sa vie. C'est aussi la capacité de rencontrer, de se représenter et de transformer son rapport au monde extérieur. La violence ne peut pas se saisir, se comprendre, en dehors de la vie relationnelle. Un individu seul n'est pas violent. Donald Winnicott¹ disait un bébé sans sa mère, ce n'est pas un bébé. Une personne sans une autre personne n'est pas une personne. La vie psychique ne va pas de soi. Quelque chose doit advenir, c'est la relation primaire au bébé. Appelons cela la mère. Ce n'est pas forcément la mère, si j'étais plus technique, je dirais l'objet primaire. Cet objet primaire, cette matrice physique, va devoir se transformer en une matrice psychologique. La mère va être confrontée très rapidement - presque immédiatement - à la violence du bébé (frapper, griffer, tirer les cheveux, etc.). Il y a un rapport qui, sans intentionnalité - sauf celle qui sera éventuellement prêtée par la mère à son bébé -, traite de violence. On voit le rapport d'une mère et de son bébé, comme étant gentil, attentionné, câlinant. Or si on réfléchit bien, le monde du bébé à la naissance est un monde horrible, de terreur, dans lequel il est confronté systématiquement à des choses qu'il ne peut pas se représenter et qui éventuellement vont l'agresser. La mère va devoir jouer le rôle d'une matrice psychique. Elle va prêter son psychisme, après avoir prêté son corps, pour que l'enfant puisse rencontrer le monde extérieur.

Winnicott introduit le concept de mère « suffisamment bonne » pour soutenir l'enfant. Il faut que l'enfant soit manipulé, que son corps soit mis en action pour qu'il puisse se le représenter à travers les expériences que la mère va lui faire vivre. La mère doit amener l'enfant à rencontrer les objets du monde. Elle va lui présenter des objets et elle va servir de tampon entre le bébé naissant et le monde. Elle doit beaucoup donner et en même temps, elle doit accepter que cet enfant va devoir se séparer d'elle et qu'elle va devoir se séparer de l'enfant. L'enjeu paradoxal de toute éducation, et de toute thérapie d'ailleurs, c'est de s'engager dans une relation en sachant que cette relation va se terminer et qu'en plus, au sens thérapeutique, cette relation est un leurre. L'enjeu est de permettre à tout bébé, à tout enfant, de construire une réalité psychique, une réalité intérieure, qui peut faire la part des choses entre ce qui est vécu en interne et à l'extérieur.

Le complexe d'Oedipe sur lequel les psychologues sont souvent interpellés, n'est pas de vouloir

¹ **Donald W. Winnicott** (1896-1971), pédiatre, psychiatre et psychanalyste anglais. Il est de ceux qui ont fait évoluer les cures d'enfants et d'adolescents, mais ses théories s'appliquent aussi aux adultes. Ses influences sont multiples, outre Freud, on y trouve principalement Mélanie Klein et Anna Freud. Il a surtout cherché à théoriser le développement de la psyché chez le nourrisson et le petit enfant.

coucher avec son père ou sa mère. L'Oedipe, c'est le fait d'appartenir à une généalogie. Chaque fois qu'on se regarde dans le miroir le matin, on ne voit pas que soi, on voit aussi tous les autres qui nous ont conçus, qui nous ont habités, qui ont fait notre histoire et qui appartiennent à ce qu'on est. L'Oedipe, tout simplement, c'est accepter qu'on n'est pas tout seul. C'est grâce aux autres qu'on se construit et en particulier grâce à l'objet primaire qu'est la mère. J'utilise souvent, avec les étudiants, la métaphore du théâtre intérieur. Notre intériorité psychique est un théâtre dans lequel on fait jouer des représentations, on fait tourner des acteurs, on est scénariste, on est metteur en scène, on est spectateur, on joue avec ses doubles. C'est dans ces premiers moments que tout cela va se mettre en place, va se mettre en jeu. La notion du jeu est importante. En thérapie, on rencontre quelqu'un qui se vit comme le jouet du monde extérieur, le jouet des autres et le jouet de lui-même. On essaie de lui faire reprendre dynamiquement une position de joueur, de pouvoir justement se reprendre en main dans une capacité à jouer. Cela vaut la peine de réfléchir à remettre du jeu dans un entretien thérapeutique lié à des comportements violents et des passages à l'acte. De trouver des médiateurs, des moyens quels qu'ils soient - production artistique, musique, danse - des choses qui vont permettre aux gens de redevenir des joueurs, alors que finalement ils se vivent beaucoup plus passivement comme jouets. Redevenir actif, et pas simplement dans l'extériorisation violente, mais justement de trouver les registres de symbolisation, de sublimation possibles pour permettre que la vie sociale reprenne avec les autres et que les modes d'adaptation au monde extérieur puissent se stabiliser pour finalement, restaurer l'image qu'on a de soi.

Je vais poursuivre en abordant, comme mentionné dans l'intitulé, la fonction dépolluante de la mère. Même dans un rapport très tendre avec la mère, un enfant, à certains moments, va l'agresser, voire la violenter, comme évoqué tout à l'heure. Imaginons alors quelles peuvent être les réactions d'une mère. On peut avoir une mère « punching-ball » qui va être dans une position totalement passive où elle accepte que son enfant l'agresse pour être à tout prix une bonne mère : si l'enfant est agressif, je suis d'accord qu'il m'agresse. On peut avoir une mère très violente : l'enfant l'agresse et elle réagit presque immédiatement en frappant. On peut aussi avoir une mère qui réagit en fonction de sa perception de l'enfant idéal en ayant une attitude de rejet, en traitant son enfant de méchant, en ne le regardant plus, etc. On pourrait continuer la déclinaison d'une série d'attitudes mais que fait finalement une mère, que je qualifierai de banale ? Elle prend la main de son bébé, elle lui ouvre la main et lui explique qu'il ne peut pas frapper, que cela fait mal, etc. Elle lui propose de transformer un geste agressif en un geste positif, tendre, reconstituant. Elle dépollue un comportement agressif pour le transformer en un comportement d'amour, liant, positif, réparateur. On prend attention à l'autre et on prend attention à ce qu'on a provoqué, suscité chez l'autre. J'amplifie un peu la chose. Bien entendu, cela ne se passe pas en une fois. L'éducation, c'est la répétition de ces phénomènes. Cette fonction dépolluante est manifestement une attitude éducative importante.

La mère aide l'enfant à faire la part des choses entre ce que Freud appelait, les pulsions de mort et les pulsions de vie. N'associons pas cela tout de suite à la vie et à la mort. Les pulsions de vie sont simplement celles qui aident à construire du lien, à être en résonance avec son corps et avec le corps de l'autre. Elles sont essentielles et permettent la construction du lien social à partir de la construction d'un lien d'amour familial. La pulsion de mort n'est pas nécessairement négative mais elle peut être inquiétante. Elle va permettre la non-résonance et la dé-liaison avec des effets qui peuvent éventuellement prendre des formes de violence destructrice. Dans les premiers moments de sa vie, l'enfant va avoir tendance à séparer ces deux pulsions, ces deux moments de vie. Il y aura des bons et des mauvais moments. Melanie Klein² parlait de la mère « bon sein » et de la mère « mauvais sein ». Une mère, un objet extérieur, primaire qui gratifie, qui permet la satisfaction, qui

² **Melanie Klein** (1882-1960), psychanalyste britannique d'origine autrichienne. Elle fut le chef de file d'un mouvement psychanalytique anglais qui a promu la psychanalyse des enfants avec un cadre de traitement strictement psychanalytique à l'opposé de celui d'Anna Freud qui préconisait un cadre plus éducatif.

fait baisser la tension de la vie pulsionnelle interne et puis éventuellement, une mère qui n'est pas là, qui est absente, qui fruste, qui ne gratifie pas et qui confronte le bébé à des situations forcément anxiogènes. On peut faire un parallèle avec l'expérience de satisfaction énoncée par Freud dans *L'interprétation des rêves*. L'expérience de satisfaction permet à l'objet externe (la mère) de faire baisser la tension face à un besoin primaire comme le besoin alimentaire.

La tendance est donc chez l'être humain de scinder les bons et les mauvais côtés. Cette attitude laisse des empreintes importantes sur nos modes de vie et surtout sur nos modes de représentation de la vie. La fonction dépolluante de la mère réunifie la vie pulsionnelle, elle remet de l'unité dans le psychisme de l'enfant. Elle permet à l'enfant de vivre une expérience qui n'est plus soit bonne, soit mauvaise. Mais ce travail, difficile pour tout le monde, doit se faire toute la vie : se dire que les choses peuvent être à la fois bonnes et mauvaises et que nous pouvons être à la fois bon et mauvais, éventuellement de manière différente dans le temps. Tous ceux qui ont vécu une passion amoureuse savent combien on a tendance à revenir vers des formes très archaïques de rupture, de séparation, de clivage. Quand vous êtes vraiment amoureux de quelqu'un, à la seconde, il peut devenir insupportable, vous avez envie de le passer par la fenêtre. Tout comme la mère qui avec son bébé, si elle est sincère, a envie, à certains moments, de s'en débarrasser.

J'en viens à expliquer un concept qui me semble pertinent, pour comprendre cette fonction dépolluante et pour essayer de l'utiliser dans le métier d'intervenant psychosocial. Marion Milner³, psychologue et psychanalyste anglaise, a introduit la notion de médium malléable. Il y a cinq fonctions de l'objet malléable : son indestructibilité, son extrême sensibilité, sa disponibilité inconditionnelle, son indéfinie transformation et son animation propre. Voyons comment ce concept peut être un outil intellectuel pour décrypter des situations où nous sommes confrontés à la violence. Prenons la vignette clinique banale de la mère qui est frappée par son bébé et qui va utiliser sa fonction dépolluante.

Pourquoi indestructible ? Parce qu'il faut résister sinon l'enfant sent la violence comme destructrice. Le fait de pouvoir résister, en termes professionnels, de pouvoir faire face physiquement, de ne pas se sentir démolé ou très angoissé, donne à l'autre une sécurité par rapport à sa violence. Sa violence ne détruit pas l'objet externe et donc pas non plus son objet interne. Or, quand quelqu'un est violent, c'est parce qu'il est tellement pris par une tension interne qu'il doit la projeter sur un objet externe. C'est plus facile pour lui d'extérioriser cette violence que de devoir lui donner sens. Nous devons tous faire avec cette violence pulsionnelle. On peut lui donner sens en la sublimant, par exemple dans le sport où on s'exprimera dans des règles précises, ou encore dans la peinture où on utilisera des couleurs très violentes, etc. L'indestructibilité est nécessaire pour que l'enfant et ensuite l'adulte, ne se sentent pas détruit parce qu'il se sent conforté par quelqu'un qui résiste. Ce n'est pas suffisant bien entendu parce que sinon on serait dans un monde de surenchère de la violence.

C'est là qu'intervient l'extrême sensibilité. C'est le propos de la mère quand elle dit « *tu as fait mal à maman, maintenant fait-moi un câlin pour réparer* » ; non seulement elle résiste mais elle traduit sa sensibilité. C'est important de pouvoir traduire à l'autre la résonance que sa violence a eu en nous, de lui transmettre quelque chose qu'il ne peut pas nommer lui-même, qu'il ne peut exprimer que dans des comportements violents.

La troisième caractéristique, c'est la disponibilité inconditionnelle. Disponibilité ne veut pas dire présence. La disponibilité, c'est mettre dans la relation quelque chose de l'ordre d'une permanence

3 **Marion Milner** (1900-1998), psychologue, psychanalyste et artiste peintre anglaise. Elle a théorisé des idées proches de celles de Donald Winnicott, avec qui elle dialoguait régulièrement, ainsi qu'avec Mélanie Klein. Sa contribution à la théorie repose sur les liens primaires à la mère, le processus de séparation et celui de symbolisation.

inconditionnelle, quelque chose qu'il ne faut pas nécessairement dire mais qu'il faut se transmettre. *« Je suis inconditionnellement présent, tu peux compter sur moi, je serais là même si tu m'agresses. »* Dans la mise en place d'une prise en charge psychosociale et thérapeutique, c'est important de donner un cadre, un contrat de permanence. Quoi que tu fasses, je serais là.

L'indéfinie transformation, c'est la souplesse bien entendu. C'est faire en sorte que ces comportements ne trouvent pas toujours les mêmes types de réponse. Il faut trouver des moyens, des formulations, des métaphores qui vont permettre justement qu'il y ait des transformations possibles.

Enfin, l'animation propre c'est d'avoir une vie à soi malgré tout : la mère a une vie à elle. Cette fameuse dimension de l'amant dont parlait Michel Fain⁴. Le bébé doit tout à coup se rendre compte que sa mère n'est pas là que pour lui. Elle est aussi une femme qui va retourner dans le lit de son partenaire. Il y a l'intervention d'un tiers et l'enfant va devoir partager. Il est important que l'objet malléable traduise à la fois son existence propre tout en étant inconditionnellement disponible mais pas forcément présent, c'est une nuance importante.

Une institution peut-elle remplir les fonctions d'un médium malléable ? C'est complexe parce qu'elle doit à la fois l'être vis-à-vis de ses patients et vis-à-vis de ses professionnels, de ses travailleurs. L'institution devient alors une mère qu'on aime agresser aussi et cela se traduit par des conflits institutionnels qui mènent souvent au licenciement. Si l'institution assumait vraiment sa fonction, elle travaillerait justement cette forme de médium malléable. Donc être indestructible, résister, être présente et marquer sa sensibilité, être disponible inconditionnellement. En cela, on peut être aidé par le contrat thérapeutique et par le contrat professionnel. La transformation, c'est justement la formation, pour réactiver son cerveau professionnel. En ce qui concerne l'animation propre, il faut avoir « quelque chose » à côté de son travail pour s'aérer : sa famille, ses amis, ses loisirs. C'est important pour se rendre compte, et que l'autre se rende compte, que la vie ne se focalise pas sur un objet qui serait un objet soit à détruire, soit à aimer. Le concept de médium malléable est une métaphore associée à la fonction de dépollution ; vous pouvez l'utiliser dans vos activités comme instrument de réflexion et examiner en quoi il peut vous aider.

La violence naît quand l'autre, au lieu de permettre de penser, confronte son interlocuteur à une situation paradoxale perçue comme une violence qui paralyse la pensée et qui pousse à l'acte. On peut alors utiliser ce que j'appelle le principe d'humanité : c'est pouvoir faire la différence entre ce qu'on peut penser et dire et ce qu'on peut faire. Mais il est des choses qu'on ne veut pas penser et qu'on refoule, c'est un des premiers mécanismes de défense. Il est des choses qu'on n'ose pas dire et que parfois, il est bon de dire. A défaut de pouvoir les penser, les dire et les adresser à l'autre, il est des choses qui, parfois, nous font agir violemment au risque de la destruction de l'autre ou de soi.

Le principe d'humanité permet la sublimation, c'est-à-dire de trouver les registres dans la culture et dans le social qui permettent d'exprimer les choses : soit les dire, ou au moins les penser, dans les lieux privilégiés que sont les lieux thérapeutiques, soit les faire de manière cadrée, de manière symboliquement acceptée, voire même productrice.

L'homme peut rester équilibré si sa pensée est sauvegardée, autonome et qu'il peut donc poursuivre le travail banal de tout un chacun : s'adapter à une réalité du monde, s'intégrer à une vie relationnelle et s'autonomiser suffisamment pour pouvoir se regarder dans la glace le matin. Se dire, je m'aime bien et ce que j'aime bien en moi, c'est aussi tout ce que les autres ont déposé en moi.

⁴ **Michel Fain** (1917-2007), psychanalyste de la Société psychanalytique de Paris et créateur de l'IPSO (Institut de psychosomatique Pierre Marty). Il a été le promoteur d'une théorie, la censure de l'amante, qui complétait de manière très novatrice la théorie du complexe d'Œdipe.

SEXE ET SENTIMENTS, TOUJOURS PLUS HARD ?

Michel FIZE, sociologue au CNRS (Paris)

Comment reconnaître la violence ? Avons-nous une définition commune ?

Tout le monde peut s'entendre sur les violences illégales inscrites dans le Code pénal mais dès que l'on s'en éloigne la question devient plus ardue et même épineuse. La violence qui était aisément reconnaissable devient proprement insaisissable et on se retrouve face à un concept mou, élastique. La violence n'est pas seulement un fait établi plus ou moins clairement, c'est aussi et peut-être avant tout, un sentiment, un ressenti, une perception. Ce qui est violence pour les uns ne l'est pas nécessairement pour les autres. Je vais illustrer mon propos par trois exemples. Premier exemple : une jeune fille de 15 ans, agacée par sa meilleure amie, lui dit « *Tu fais chier à la fin, tu n'es qu'une grosse bouffonne* ». Deuxième exemple : un automobiliste d'une quarantaine d'années estimant qu'un autre conducteur ne roule pas assez vite, lui dit : « *Et dis, con, tu l'as eu où ton permis, dans une pochette surprise !* ». Et enfin, dernier exemple : j'ai été récemment traité de « *connard* » dans le métro par un usager énervé qui estimait que je ne me déplaçais pas assez vite pour lui laisser le passage. Voilà trois exemples, trois ressentis différents tant du côté des victimes que des agresseurs. Dans le premier cas, ni la victime, ni l'auteur de l'insulte ne considèrent problématique ce qui a été dit. C'est un type de langage usuel entre amies. Donc, pas de sentiment de violence dans ce cas. Dans le deuxième exemple, le chauffeur insulté a simplement un sentiment un peu désagréable. Une réaction un peu mitigée qu'on ne qualifierait pas de violence. Dans le dernier exemple qui me concerne, j'ai identifié ce mot comme une violence verbale. Évidemment, l'humeur du moment joue un peu. Ce matin-là, j'étais un peu fatigué. De plus, j'ai eu une éducation dans laquelle les gros mots n'étaient pas les bienvenus et entraînaient une sanction. Donc, je me suis senti effectivement blessé par ce mot qui m'était adressé.

On voit avec ces différents exemples, que dans un certain nombre de situations, la violence existe ou non selon qu'on la perçoit ou non comme telle. Bien sûr, le ton employé, l'expression du visage ou du corps, le moment et l'endroit où cela se passe, entrent également en ligne de compte.

La violence est un vaste continent où on trouve toutes les variétés possibles d'espèces : physiques, morales, verbales, psychologiques, sexuelles, personnelles, collectives. Sans oublier les violences sociales. Le chômage est très directement une violence faite à celui qui le subit et on pourrait en dire autant de l'échec scolaire, de la précarité, de l'absence de logement. Cet ensemble de violences institutionnelles et sociales fait également partie du panorama. Il y a même les violences muettes. Celles qui sont faites d'inattention à votre égard. Par exemple, au bureau, c'est celui à qui on ne demande jamais rien, qu'on ne sollicite jamais. Pire encore, c'est celui qu'on consent à garder mais que l'on isole en lui donnant un tout petit peu de travail. Une violence qui ne dit pas son nom mais qui ne manque pas d'être ressentie comme telle.

Enfin, il y a les violences sexuelles, plus particulièrement chez les jeunes. Elles sont d'abord verbales et faites d'injures et d'insultes, en face à face, par rumeurs ou sur internet. Elles sont aussi physiques et faites, aujourd'hui plus précocement, de petits gestes (se toucher, se caresser, s'embrasser) qui sont les premiers de la sexualité, les préliminaires avant un rapport sexuel. Si l'âge moyen du premier rapport sexuel reste 17 ans, la précocité sexuelle se traduit par ces petits gestes préliminaires que l'on aurait osés, autrefois, seulement à un âge beaucoup plus tardif. C'est évidemment le premier baiser, d'abord sans la langue et puis progressivement avec. Les premières caresses qui excluent les parties génitales ou les parties érogènes comme la poitrine. Ensuite, elles deviennent plus sexuelles. Cela se passe progressivement aussi bien chez les filles que chez les garçons. L'analyse des faits montre que les filles peuvent se montrer aussi, voire plus entreprenantes

que les garçons.

Les rapports sexuels sont sans doute influencés par la pornographie, celle que l'on trouve notamment sur internet. Internet met à disposition à tout instant et même sans le rechercher, un certain nombre d'images sexuelles et relayent des caricatures sexuelles mises en scène souvent au détriment des femmes. Les rapports sexuels qui sont montrés orientent certaines pratiques chez les jeunes, comme par exemple, la fellation et la sodomie. Autrefois, ces pratiques étaient considérées comme un couronnement lorsqu'il y avait une intimité acquise entre les partenaires. Aujourd'hui, elles sont souvent préalables et même anticipées par les jeunes filles pour satisfaire les garçons. Certains rapports sexuels chez les jeunes sont effectivement plus libérés du point de vue des pratiques et de la diversité des pratiques. Paradoxalement, toutes les études montrent que finalement les adolescents restent très « fleur bleue ». Quand on interroge les filles, l'idée du prince charmant est toujours là. Quant aux garçons, le physique reste un critère d'appréciation important, là où les filles vont peut-être plutôt placer l'humour.

Les sociétés actuelles sont-elles plus violentes que les sociétés anciennes ?

Par un effet mathématique, certainement, puisqu'il y a plus d'hommes sur terre ; la probabilité augmente d'avoir potentiellement plus d'hommes violents, d'autant plus qu'une promiscuité plus grande peut engendrer de l'agressivité. Les causes de facteurs de violence sont connues : la précarité, le chômage, les problèmes familiaux, scolaires, financiers mais aussi un relâchement des mœurs sociales. Sans renvoyer à un ordre moral du temps passé, il est évident que les valeurs, les principes qui doivent animer une société se sont largement effacés au profit d'un individualisme forcené, quelquefois outrancier. Nos sociétés ont effacé au fil du temps, l'idée même de l'autre. L'autre est, au mieux, un outil à mon service et s'il n'a même pas cette fonction, il ne sert plus à rien. Les autres ne sont pas des salauds, c'est pire, ils n'existent pas.

L'impatience à satisfaire nos désirs peut aussi expliquer en partie les violences. C'est un reproche souvent adressé aux jeunes : ils veulent tout, tout de suite. Mais les adultes sont dans la même philosophie aidés par cet instrument qu'on appelle le crédit. Le crédit, c'est ce qui vous permet d'avoir tout, ou à peu près tout, tout de suite. Selon une enquête, la première inquiétude des parents pour leurs enfants, c'est le racket et l'agression. Il n'y a pas si longtemps, c'était encore l'alcool et la drogue. Ceci étant, pour analyser correctement les choses, l'alcool et la drogue sont devenus tellement banals qu'on ne les identifie plus comme problèmes. On peut dire la même chose des violences verbales. Elles sont si présentes que finalement on oublie de les nommer comme un problème inquiétant.

Comment dans un tel environnement dégradé, les jeunes et les autres pourraient-ils ne pas être du tout violents ? Effectivement, ils le sont. Outre la féminisation d'un certain nombre de conduites, une autre chose me frappe au fil de mes observations, c'est la dureté des rapports entre jeunes. Sans généraliser, on peut dire que beaucoup se maltraitent au quotidien, en paroles ou en gestes. Paradoxalement, cela ne les empêche pas d'être généreux et de s'engager pour des causes humanitaires par exemple. Les garçons et les filles croisés dans une cour d'école, ne sont pas gentils entre eux : ils se parlent à coup d'insultes, sont dans la médisance, dans l'accentuation d'un trait physique ou de caractère. Nous sommes face à des pratiques langagières banalisées, courantes et souvent légitimes pour leurs auteurs. Même pour les sociologues, les violences verbales sont étiquetées comme mineures. Ces violences sont identifiées par les chercheurs comme compréhensibles. Comprendre n'est pas excuser mais c'est retrouver le sens de la conduite. Tout cela montre que le sociologue n'a plus ces catégories rassurantes dans lesquelles il peut faire entrer les gens. Ils sont là mais aussi ailleurs, en fonction du lieu, des circonstances, de l'humeur du moment.

Il y a aussi les violences que l'on ne comprend pas. Celles que l'on appelle des violences gratuites. J'ai coutume de dire qu'il n'y a pas de violences gratuites, de violences qui n'auraient aucun sens. Au contraire, toute violence est payante en termes de jouissance qu'elle peut apporter, de désir de domination qu'elle permet d'assumer, du rapport de pouvoir qu'elle met en scène. Ces violences n'ont, aujourd'hui, plus de frontières, ni géographiques, ni sociales, ni culturelles. Il était rassurant de se dire que la violence scolaire, par exemple, ne concernait que certaines écoles dans des quartiers difficiles concentrant certaines catégories sociales. S'agissant au moins des violences verbales, elles sont aujourd'hui partout. Partout et incontestablement plus précoces. Outre la féminisation de certaines conduites déjà évoquée, il y a incontestablement un rajeunissement des auteurs de violence.

Parallèlement, il y a aussi, une disproportion accrue entre le motif de la violence et la riposte. Un fait relativement léger observé déjà il y a bien longtemps comme une cigarette refusée ou un regard jugé mauvais, suffisait à faire dégainer un couteau. Aujourd'hui, pour quelques euros, certains n'hésitent pas à utiliser des armes lourdes et à tuer. A cette radicalité s'ajoute encore l'imprévisibilité. Pour reprendre l'exemple scolaire, on connaissait le phénomène du bouc émissaire. Aujourd'hui, tout le monde peut-être bouc émissaire à un moment ou à un autre. La violence peut vous tomber sur la tête n'importe quand, n'importe où, pour n'importe quelle raison. Tout cela vient nourrir le sentiment d'insécurité. Je suis très réservé sur les conclusions des rapports sur les violences scolaires qui affirment avec beaucoup de constance que 90 % des élèves ne sont pas impliqués dans des violences physiques graves vis-à-vis des autres. Je crois que tous aujourd'hui vont en classe avec la peur au ventre, la peur que quelque chose puisse se passer à un moment ou à un autre.

Je terminerai par la question des réponses à la violence. La tentation du politique est d'agiter l'argument sécuritaire. En France, on a battu un record d'Europe, peut-être même du monde, en votant en l'espace de dix ans, une quinzaine de lois sécuritaires dont l'inefficacité est prouvée. La répression est un réflexe humainement compréhensible face à la peur. Un état qui réprime, est un état en colère qui ne sait pas faire autrement que d'exprimer sa colère. Pourtant, la répression a toujours été, avec une remarquable constance, d'une inefficacité sociale totale. Les peines n'ont qu'une vertu, c'est de mettre le problème ou son auteur, de côté pour quelque temps mais sans résoudre le problème lui-même. Il y a des réponses plus pertinentes bien sûr, comme l'éducation, et particulièrement l'éducation aux valeurs et aux règles qui permettent de vivre ensemble. Je crois beaucoup aux mesures qui diversifient les pédagogies. Tous les élèves sont différents et il faut les traiter différemment. Je crois beaucoup à la médiation qui est plus développée en Belgique, je crois, qu'en France. Par exemple, les atteintes aux personnes font l'objet d'un important chapitre du Code pénal. On y trouve un inventaire de tout ce qu'on ne doit pas faire : les menaces verbales, physiques, le harcèlement, les menaces de mort avec ou sans condition, etc. En regard de toutes ces infractions, il y a invariablement des peines d'amendes et/ou de prison. Comme si on allait résoudre cette question en encombrant les tribunaux. La médiation est une voie à développer davantage ; ainsi que le dialogue d'une manière générale, l'échange, l'empathie, mais aussi s'agissant des jeunes, l'exercice de responsabilités. Confier une responsabilité à un jeune violent, c'est le désarmer de sa violence, en restaurant son image à ses propres yeux.

Pour réformer la société, ce que le sociologue a toujours en vue, nous devons cesser d'être complaisants envers certaines violences, notamment les violences verbales. Chaque grossièreté devrait être relevée et expliquée à son auteur. Nos sociétés sont aujourd'hui articulées autour des valeurs négatives. Ainsi, la méchanceté est une vertu car c'est la capacité à obtenir gain de cause quel que soit le moyen et qu'après tout, la compétition donne un petit peu de liberté par rapport à la morale. Il faut remettre en avant les valeurs positives. En France, nous aurons chaque année une journée de la gentillesse. C'est quand même incroyable qu'en 2011, il faille décréter une journée de

la gentillesse pour nous apprendre à vivre ensemble. On pourrait imaginer une journée de la gentillesse à l'école avec un slogan très simple : « *Ni coups, ni insultes* ». D'un point de vue symbolique, ce serait assez intéressant. Nous devons cesser aussi notre complaisance vis-à-vis des bagarres, encore trop souvent présentées comme une tradition sociale traduisant des rituels de virilité. La violence massacre la paix sociale, anéantit la convivialité. Il faudrait la recycler correctement et valoriser les comportements et les valeurs qui permettent d'avoir une harmonie dans la manière de vivre ensemble.

LA PRISE EN CHARGE DES AUTEURS DE VIOLENCES – Table ronde

Irène BALCERS, commissaire de police de la zone Uccle-Boitsfort-Auderghem

Laure WYNANDS, substitut du Procureur du Roi de Bruxelles

Bernard ROYEN, intervenant auprès d'auteurs de violences conjugales, asbl Praxis

Anne JACOBS, intervenante auprès d'auteurs de violences conjugales, asbl Praxis

Michèle JANSSENS, coordinatrice du Centre d'Appui Bruxellois

Paul WATERKEYN, conseiller conjugal et psychothérapeute au Centre de Planning Familial et de Sexologie d'Ixelles

Modérateur : **Jacques Bredael**

Irène Balcers :

J'ai une formation d'assistante sociale et je travaille dans la police depuis plus de trente ans. Je me suis dès le départ occupée de jeunes et de la protection de la jeunesse. Notre travail avait deux aspects : punir l'infraction et s'occuper du jeune. Par exemple, un mineur d'âge commet un vol, l'avant-midi dans une librairie. Il a commis une infraction mais pourquoi était-il hors de l'école ? Quels étaient les raisons ? Traiter le vol, c'est la partie policière du travail mais nous traitons aussi l'aspect relationnel. Cette petite délinquance étaient souvent liée à des difficultés familiales. J'ai très vite été confrontée à la violence familiale, d'autant plus que je travaillais à Uccle, commune où fut créée la première maison d'accueil pour femmes en difficulté. L'assistance policière aux victimes, c'est l'accueil, l'écoute et aussi la réorientation vers des services compétents. Il était donc très important de pouvoir travailler avec un réseau : centre PMS, centre de planning familial, centre de santé mentale, centre de prévention des violences, etc.

Néanmoins, le rôle essentiel de la police n'est pas l'aide aux victimes mais c'est d'assurer la sécurité publique, de chercher les auteurs d'infractions et de les renvoyer éventuellement vers le tribunal.

Quand on parle de violence, il est important d'avoir une définition commune entre policiers et magistrats. Ce sont tous les comportements punissables qui par un acte ou une omission cause un dommage à la personne lésée. Cette violence peut être physique (coups et blessures volontaires), à caractère sexuel (attentat à la pudeur, viol), psychique (harcèlement, calomnies, diffamations) et même à caractère économique comme l'abandon de famille ou le non-paiement de rentes alimentaires. Ce sont également tous les comportements qui ne constituent pas vraiment une effraction mais qui sont dénoncés à la police ou au parquet et qu'on appelle généralement des différents familiaux ou bien des mises en danger d'enfants. Ces définitions sont importantes parce qu'elles ont pour objectif de constituer une référence commune entre tous les intervenants.

La violence peut être intra ou extrafamiliale. On considère comme violence intrafamiliale toutes formes de violences physiques, sexuelles, psychiques et économiques entre les membres d'une même famille quel que soit leur âge. Est considérée comme maltraitance extrafamiliale toutes formes de violences sexuelles, psychiques ou économiques commises sur une personne ou par une personne n'appartenant pas à la famille. Il faut évidemment tenir compte aujourd'hui des différents schémas possibles de familles qui ne se limitent plus au traditionnel triangle père, mère et enfants. Toutes les particularités liées à l'évolution de la société sont prises en compte : les couples homosexuels, les relations affectives durables, etc.

Depuis 2001, différents plans d'action ont été mis en place par les pouvoirs publics, pour lutter contre les violences intrafamiliales. Ils ont mis l'accent sur la protection des victimes et sur

l'information des policiers et de tous les professionnels. Cela a donné lieu à deux circulaires. La première reprend la définition de la violence et les différents schémas familiaux ; la seconde donne des instructions sur l'accueil des victimes et le travail vis-à-vis de l'auteur.

Ces deux circulaires servent de base pour les policiers et pour les parquets. Il s'agit d'enregistrer toutes les plaintes de violences selon un schéma identique, également pour faciliter les statistiques.

Le but individuel est d'aider toute femme victime de violence et le but collectif est d'aider l'auteur de violence pour éviter que cela ne se reproduise. La non reconnaissance des victimes était un des problèmes majeurs. Il fallait qu'elles soient respectées dans leurs difficultés et protégées. Il s'agissait d'affirmer que la violence est répréhensible et punissable mais aussi de respecter les droits de la personne mise en cause et d'orienter les mesures prises à son égard vers une prévention pour éviter la récidive. Les objectifs étaient évidemment de déterminer des lignes directrices pour une politique criminelle, de développer un système uniforme d'identification pour l'enregistrement des situations de violences par la police et les parquets. Il s'agissait enfin de permettre au Procureur du Roi de chaque arrondissement judiciaire de déterminer la politique mise en place dans son arrondissement et de donner aux intervenants, en l'occurrence les policiers, des outils de référence dont le principal est le procès-verbal.

Les policiers sont avertis de violences de plusieurs façons : via un appel au n° d'urgence 101, par une personne qui dépose plainte au commissariat, par un tiers qui signale une situation dont il a eu connaissance. Quand il y a appel au n°101, il y a obligation de réponse par la police. La patrouille doit se rendre sur place pour constater les faits, même si un nouvel appel vient annuler le précédent en prétendant que ce n'est plus nécessaire. Une fois sur place, outre s'occuper prioritairement d'une personne ayant besoin de soins médicaux et la faire évacuer le cas échéant, les policiers doivent entendre les parties concernées et leur version des faits. S'il s'avère qu'il s'agit de faits de violences graves, l'auteur n'est pas entendu sur place et est amené au commissariat. L'audition détermine un certain nombre d'éléments liés à la gravité des faits, la récidive, etc.

Si la situation ne paraît pas trop grave, le policier peut donner des informations et proposer une réorientation. Le principe est le même que pour la victime, il s'agit d'écouter et de réorienter vers un organisme compétent, par exemple pour une prise en charge d'un problème d'alcoolisme ou vers une association d'aide aux auteurs de violences comme Praxis ou encore vers un centre de santé mentale ou de planning familial. Il y a toute une série de services avec lesquels travailler en réseau. Dans chaque zone de police, un policier de référence est particulièrement chargé des violences et du service d'aide aux victimes vers lequel sont aussi parfois réorientés les auteurs.

Jacques Bredael :

Est-ce vous qui prévenez les services du procureur du Roi ?

Irène Balcers :

L'officier de police, en fonction de la gravité des faits et du danger pour la victime en cas de récidive, prévient le magistrat et c'est lui qui ensuite prend une décision.

Jacques Bredael :

C'est donc le magistrat qui va intervenir maintenant. Madame Wynands va donc nous expliquer la suite du processus.

Laure Wynands :

Nous arrivons effectivement après les policiers. Soit nous sommes avertis immédiatement, en cas de violences graves, pour prendre les premières mesures, soit nous recevons les procès-verbaux et voyons sur cette base comment intervenir. Par exemple, quand les policiers en intervention constatent une grosse bagarre entre conjoints avec des coups portés par le mari à sa femme (ou le contraire, bien que plus rarement, cela existe aussi), ils nous contactent. Nous avons différentes possibilités. Si on se dit qu'il est possible de faire quelque chose avec l'auteur, on le fait entendre par la police et on attend que la situation se calme en séparant le couple de manière volontaire ou un petit peu forcée. Si la femme est victime, elle et les enfants éventuels restent au domicile. Si ce n'est pas possible, nous faisons évacuer la victime vers un centre pour femmes battues. Ensuite, on attend l'audition de la police pour évaluer la personnalité de l'auteur. Si on pense que la situation peut se calmer, on demande aux policiers de suivre la situation. Si à l'inverse on se dit que la situation ne va pas s'arranger, nous avons 24 heures pour intervenir, à savoir, en général, une mise à disposition de l'auteur des faits qui a été arrêté. Nous recevons alors les procès-verbaux expliquant la situation ainsi que d'éventuels certificats médicaux, des informations sur l'existence d'un suivi et sur des personnes de contact pour la victime.

Le parquet assure la répression mais est là aussi pour aider. Il arrive fréquemment que la victime éprouve des difficultés à s'exprimer, qu'elle porte plainte en étant un peu forcée et qu'elle se rétracte ensuite. Quand elle a déposé plainte et que nous avons le procès-verbal, nous revoyons l'auteur pour l'entendre et voir s'il a conscience des faits et de leurs conséquences. En fonction de l'attitude de l'auteur, on peut le libérer sous surveillance policière et en avertir la victime. On peut aussi estimer qu'une médiation pénale pourrait l'aider. Des assistants de justice vont alors l'aider en fonction des besoins : l'orienter vers une formation s'il y a un problème de travail, vers une association spécialisée s'il y a un problème d'alcool, vers une association de prise en charge des auteurs de violence comme Praxis, etc. Nous ne pouvons pas imposer une médiation pénale, l'auteur doit être d'accord et être prêt à se remettre en question, sinon évidemment cela ne marche pas.

Jacques Bredael :

C'est ce qu'on appelle l'injonction de soins ?

Laure Wynands :

En effet, l'injonction de soins peut arriver en médiation pénale. Mais elle peut aussi intervenir lorsqu'il y a mise à l'instruction et une demande de libération sous condition. La médiation pénale demande l'accord de l'auteur et de la victime ; c'est un contrat social entre l'auteur et la victime. L'injonction de soins du juge d'instruction est beaucoup plus sévère : l'auteur est libéré s'il suit l'injonction quelle qu'elle soit, s'il ne s'y conforme pas, il est arrêté.

Jacques Bredael :

Vous renvoyez l'auteur vers le même tissu associatif finalement, ces associations sont-elles obligées d'accepter ?

Laure Wynands :

Non. Les magistrats ne sont ni assistants sociaux, ni psychologues et ils n'ont pas de formation dans ce domaine. Ils ont donc rapidement le réflexe de renvoyer vers des professionnels plus compétents

dans des associations comme Arpège, Prélude, Praxis, etc. Peut-être n'envoyons-nous pas toujours les bonnes personnes mais nous avons très peu de temps pour les entendre et juger de leur motivation. Pour éviter la prison, il est évident que certains nous promettent tout ce qu'on veut !

Jacques Bredael :

Le parquet, en l'occurrence le procureur du Roi, assure-t-il aussi le suivi des personnes envoyées dans les associations ?

Laure Wynands :

Oui. Dans le cadre de la médiation pénale, on assure le suivi jusqu'au bout pour savoir si cela a abouti sinon on le renvoie devant le Tribunal correctionnel. Si c'est une injonction du juge d'instruction, nous demandons des rapports, en général aux assistants de justice. Nous ne demandons pas directement aux associations, c'est le rôle des assistants de justice. Cela fonctionne parfois très bien, parfois, il faut reconnaître que c'est un échec cuisant. Ce n'est ni de notre faute, ni de la faute des associations mais certaines personnes ont plus de difficultés à se remettre en question et là, on n'a plus d'autre solution que la prison. C'est une gradation : on essaye de trouver un terrain d'entente parce que la prison n'est pas une solution mais parfois, mettre l'auteur quelques jours en prison est le seul recours. Il arrive qu'un séjour plus long en prison fasse vaciller la famille parce que c'est l'auteur qui subvient aux besoins de la famille, qui s'occupe des enfants, etc. Il n'est pas rare alors que ce soit la victime elle-même qui demande la libération. Ce sont des situations très complexes.

On essaie parfois d'abord la médiation locale, plus légère que la médiation pénale, pour des petites violences. Si on passe à la médiation pénale, on explique qu'il s'agit d'une alternative aux poursuites judiciaires avec, à la clé, éventuellement la prison. Si cela ne suffit pas, c'est la mise à l'instruction et soit la libération sous conditions avec souvent injonction thérapeutique, soit la prison. En dernier ressort, on est devant le tribunal correctionnel et à nouveau, c'est soit la prison ferme, soit une libération sous conditions ou un sursis probatoire avec une orientation éventuelle vers des associations. Le travail de ces associations est extrêmement difficile. Il faut que l'auteur accepte et comprenne l'importance d'une remise en questions tant pour lui que pour la victime. De l'autre côté, les magistrats doivent eux prendre une décision, la meilleure possible, dans un laps de temps très court (souvent moins d'une heure) sur un système familial et des relations conflictuelles, en place parfois depuis des années.

Jacques Bredael :

C'est maintenant l'occasion pour les intervenants de ces associations de nous expliquer leur travail.

Bernard Royen :

Je représente, avec ma collègue Anne Jacobs, l'asbl Praxis qui intervient auprès d'auteurs de violences conjugales. Pour répondre directement à Madame le Substitut, je tiens à appuyer son travail parce que nous avons besoin qu'il y ait un rappel de la loi. Il faut qu'il soit fait avant que nous ne rencontrions les auteurs. Ils doivent comprendre qu'ils ont dépassé une limite, limite de ce qui est acceptable pour la société.

Dans leur immense majorité, les gens qui nous sont adressés n'ont jamais consulté. C'est une première occasion que la justice leur donne de s'interroger sur leur comportement et peut-être de se remettre en question. C'est quand même un avantage qui n'est pas négligeable. Nous essayons que

la personne soit au centre de la démarche, nous allons la renvoyer à son choix de venir ou de ne pas venir, au choix d'accepter ou non notre cadre de référence et de travail.

Jacques Bredael :

Je vous interromps mais la personne qui arrive chez vous est sous contrainte et elle a pratiquement les menottes aux poignets ?

Bernard Royen :

Elle n'a pas tout à fait les menottes aux poignets, elle est libre justement et c'est là vraiment toute la nuance. Elle a une part de choix dans sa contrainte. A un moment, elle va faire le choix de téléphoner pour prendre rendez-vous. Nous avons convenu avec la maison de justice que ce soit les personnes qui prennent rendez-vous. Concrètement, on reçoit une fiche d'inscription de la maison de justice qui précise s'il s'agit d'une médiation pénale ou d'une probation. Cela signifie que potentiellement cette personne va nous appeler dans les quinze jours qui suivent. La personne devra faire la démarche de téléphoner, de demander un rendez-vous, de venir à ce rendez-vous et de revenir ensuite. Nous allons construire ensemble une relation dans laquelle elle se positionne au centre de la démarche de changement. Bien entendu, tout le monde n'est pas dans cette dynamique et cela peut être difficile. Nous considérons que si elle est venue aux entretiens, si elle est allée jusqu'au bout du processus, à savoir 21 séances de groupe, c'est qu'elle s'est réappropriée un certain nombre de choix.

Jacques Bredael :

Vous parlez de séances de groupe, un peu comme chez les Alcooliques Anonymes ?

Anne Jacobs :

Oui, c'est le même modèle. Mon collègue vient de vous parler des entretiens préliminaires ; il y en a deux ou trois maximum pour inviter systématiquement les personnes à entrer dans un groupe. Nous accueillons, depuis 2003, également des personnes qui viennent volontairement nous consulter. Les groupes sont composés à 80 % de personnes envoyées par la justice et à 20 % de personnes volontaires. Il n'y a aucun signe distinctif pour les identifier dans le groupe mais les participants finissent par se rendre compte de cette composition hétérogène. C'est toujours extrêmement intéressant d'entendre les propos échangés autour de l'obligation, du fait de se reconnaître malade et de vouloir se soigner, etc. Quinze pour cent des volontaires sont des personnes qui font un second cycle, c'est-à-dire qu'elles ont, au départ, été amenées par la justice et qu'elles ont trouvé un intérêt tel à la démarche, qu'elles reviennent participer volontairement. De plus, même si c'est peu onéreux, le second cycle est payant. L'investissement est donc aussi financier.

Un groupe s'étale sur six mois sans discontinuer, à raison de deux heures par semaine. Les groupes sont animés par des duos mixtes. Il est important pour nous de travailler la dimension homme-femmes parce que dans un sens, c'est ce qu'ils ne savent pas faire dans la vie : dialoguer, se regarder, se faire de la place, se laisser interrompre sans se formaliser, accepter que son idée soit complétée par celle de l'autre. Ce n'est pas un travail facile. Les groupes peuvent être durs et les contenus peuvent être très interpellant. Chaque intervenant anime à peu près trois groupes par semaine. Jusqu'à l'année dernière, nous avons eu également, un groupe de femmes auteurs de violences intrafamiliales.

Nous nous donnons l'autorisation de ne pas prendre certains auteurs ; par exemple, il est très difficile de travailler avec des auteurs qui ne parlent pas bien le français. Nous rendons compte à la justice de la participation des personnes qu'elle nous envoie. Elles doivent participer régulièrement. Après plusieurs absences, nous pouvons interrompre le processus de responsabilisation et en référer à l'assistant de justice.

Les intervenants de chez Praxis sont psychologues et criminologues. Nous sommes financés par la justice à 80 %. Pour le travail avec les volontaires, nous sommes financés par la région wallonne. Nous vivons donc complètement de subsides publics.

Jacques Bredael :

Quelles sont les similitudes et les différences entre Praxis et le Centre d'Appui Bruxellois ?

Michèle Janssens :

Le Centre d'Appui Bruxellois s'occupe essentiellement des auteurs de violences sexuelles. Les auteurs d'infractions à caractère sexuel sont systématiquement évalués et orientés vers des équipes de soins spécialisées suivant un dispositif légal qui a été mis en place par des accords de coopération entre la justice et la santé. Ces accords de coopération portent sur la nécessité de créer un cadre permettant de guider l'évolution personnelle, relationnelle et sociale d'auteurs d'infractions à caractère sexuel et de favoriser leur réinsertion afin d'éviter la récidive. Ces accords de coopération prévoyaient également la création de centres d'appui ; il y en a un par région. Ils assurent un appui aux équipes spécialisées dans la guidance et le traitement des auteurs d'infractions à caractère sexuel. Ils sont subventionnés par le Ministère de la justice. La particularité du Centre d'Appui Bruxellois est d'être l'intermédiaire entre la justice et la santé. En Flandre et en Wallonie, les centres d'appui étaient déjà des équipes spécialisées avant les accords de coopération. En Wallonie, c'est l'Unité de Psychopathologie Légale qui est à la fois un centre d'appui, une équipe spécialisée, un centre d'expertise et un groupe de formation qui s'appelle Triangle.

Les principales missions du Centre d'Appui Bruxellois sont la consultance, la coordination d'équipes, l'intervision, la formation et la recherche scientifique en matière de délinquance sexuelle. Il a une mission d'expertise et formule un avis quand aux possibilités de traitement, à l'indication thérapeutique, à l'orientation et à l'évaluation de l'auteur d'infractions à caractère sexuel. Nous évaluons l'accessibilité aux traitements et nous avons également une mission d'orientation ; nous allons rechercher l'équipe de santé spécialisée la mieux adaptée à la guidance et au traitement. Nous transmettons aux différents intervenants les documents nécessaires, les rapports de suivi et les rapports d'évaluation. Des informations sont échangées entre la justice et la santé suivant des règles assez strictes qui respecte le secret professionnel.

Jacques Bredael :

Quel est l'intérêt de cette coordination entre la justice et la santé ?

Michèle Janssens :

La justice peut nous envoyer des auteurs de violence sexuelle et nous les orientons vers un centre de traitement. Le Centre d'Appui Bruxellois reste un tiers entre le patient, la santé et la justice tout au long de la période de contrainte thérapeutique. Cela permet à chacun de travailler dans le cadre qui est le sien avec son éthique et sa déontologie propre. Pratiquement, nous travaillons sous mandat

judiciaire. Nous avons compté en 2010 environ 255 dossiers actifs et nous recevons entre 60 et 90 nouveaux mandats par an. En Wallonie, il y a environ 1200 délinquants sexuels en traitement dans des équipes de santé spécialisées. Le justiciable est reçu par un psychologue au cours de deux ou trois entretiens à l'issue desquels une orientation sera proposée. Dans un premier temps, les entretiens servent à examiner la pertinence d'une indication thérapeutique spécialisée. Dans certains cas, la thérapie spécialisée n'est pas indiquée. Ce n'est pas parce qu'on commet un délit sexuel qu'on a une pathologie sexuelle ou qu'on souffre d'une déviance sexuelle.

Jacques Bredael :

Est-ce aussi le cas pour les violences qui ne sont pas à caractère sexuel ?

Anne Jacobs :

Chez Praxis, nous faisons la distinction entre deux types de population. D'une part, les personnes qui sont engagées dans un processus de domination conjugale. C'est une notion qui vient du Québec, nous avons été formés là-bas et nous travaillons sur ce modèle. D'autre part, les personnes qui sont dans des violences explosives ou des des violences de type expressif (une querelle qui tourne mal, par exemple). Les personnes sont confondues dans les groupes et en terme de dangerosité, nous ne faisons pas de différence parce que les deux peuvent conduire à des situations extrêmement dangereuses pour les victimes et les familles.

Jacques Bredael :

Les centres de planning familial sont-ils eux aussi habilités à traiter les auteurs de violence ?

Paul Waterkeyn :

Je travaille en centre de planning familial depuis vingt ans et j'y ai à peu près accompli toutes les tâches depuis l'accueil de première ligne en passant par l'accompagnement à l'interruption volontaire de grossesse et l'éducation affective et sexuelle en milieu scolaire. J'ai une formation de conseiller conjugal et je me suis aussi formé à l'hypnose, à la thérapie brève et, relativement récemment, à la méthode EMDR (désensibilisation et reprogrammation par des mouvements oculaires). Au-delà de la question de savoir si un centre de planning familial doit travailler avec des auteurs de violence, il est évident que n'importe quel centre peut y être confronté. Se pose alors pour le thérapeute la question fondamentale du travail sur injonction, avec une personne obligée par la justice de suivre une thérapie. D'ailleurs, même les thérapeutes travaillant en cabinet privé peuvent être confrontés à ce type de problème.

Face à la thérapie sous contrainte, le thérapeute doit essayer de rester dans sa position de thérapeute. Je vais donner un exemple. Une dame se présente au centre dans un état assez lamentable en expliquant qu'on lui a enlevé son bébé. Après vérification avec la juriste du centre, il s'avère que par décision de justice, le bébé a été placé en pouponnière. Nous ne pouvons donc rien faire à ce niveau-là. Quelque temps plus tard, cette dame revient en demandant l'aide d'un thérapeute et elle s'adresse à moi puisqu'elle m'avait vu lors de son premier contact avec le centre. Sur injonction judiciaire, elle devait faire une thérapie pour pouvoir récupérer son enfant. Toutes les formations en psychothérapie nous apprennent que ce type de démarche obligatoire n'est pas très productive. Cela ne provoque pas vraiment un réel changement de la personne.

Donc, pour commencer, il vaut mieux rencontrer l'autorité judiciaire avec la personne pour qu'elle soit prévenue de ce qu'on attend d'elle afin de récupérer son enfant. Elle a des comptes à rendre au

juge pas au thérapeute. Il faut que les choses soient claires. Le thérapeute se dégage ainsi de l'aspect contraignant. A partir de là, cela fonctionne bien. La personne qui est consciente de vouloir récupérer son bébé va faire les efforts requis selon les critères définis par la justice. Les rencontres sont régulières et assorties d'une date-butoir à laquelle on évalue si la personne remplit les conditions pour récupérer son enfant. L'idée majeure, comme déjà évoqué précédemment, est de responsabiliser la personne. Ce modèle ne doit pas en remplacer un autre mais je pense qu'il peut être utile pour les travailleurs de centres de planning familial qui sont, de temps en temps, confrontés à ce genre de demandes.

Jacques Bredael :

Vous avez manifestement suivi de nombreuses formations. Est-ce le cas de la majorité des travailleurs de centres de planning familial et est-ce nécessaire ?

Paul Waterkeyn :

S'il y a une demande importante, il serait sans doute utile de proposer une formation aux travailleurs du planning familial. Ils peuvent toujours être confrontés à ce genre de situations et parfois, il vaut mieux ne pas accepter le cas, si on n'est pas suffisamment formé ou à l'aise avec l'injonction thérapeutique. Sinon cela risque de compliquer le travail du thérapeute et d'être contre-productif pour l'usager. S'il a une chance d'essayer de régler son problème et d'avoir accès aux soins, il vaut mieux que cela soit bien construit.

Bernard Royen :

Effectivement, travailler avec des personnes sous contrainte avec comme mandat de les aider, c'est très compliqué et cela mérite en tout cas d'avoir une formation et une réflexion sur sa place par rapport à l'usager. Toutes ces questions, Praxis les travaille depuis 20 ans et peut aussi donner des formations.

Irène Balcers :

Le service de l'assistance policière aux victimes renvoie aussi vers les centres de planning familial. Quand une femme qui subit des violences arrive chez nous, elle ne souhaite pas forcément entreprendre une procédure judiciaire. Elle souhaite juste que cela s'arrête. Parfois, il y a un travail préalable pour lequel nous les renvoyons dans un centre de planning familial. Pour qu'avec une aide psychologique, elle prenne conscience de sa situation et qu'éventuellement une thérapie de couple puisse s'installer. Cela désamorce aussi des situations de crise qui n'arriveront pas ensuite devant la justice et n'iront pas jusqu'à l'injonction de soins. C'est aussi un travail de prévention que notre service peut faire.

VIOLENCES CONJUGALES ET DISCOURS, DES FAMILLES AUX INSTITUTIONS

Lucie GODERNIAUX, anthropologue

Dans le cadre d'un mémoire de licence en anthropologie, j'ai effectué une recherche sur la violence conjugale et plus précisément, sur la violence conjugale en tant que potentiel objet d'apprentissage qui circulerait entre les femmes, de génération en génération, et au sein des familles.

La question de départ de la recherche était la suivante : « *Existerait-il dans la communication qui unit des femmes de différentes générations au sein de la famille, une transmission de certains éléments, de certaines chaînes de pensée et d'action qui pourrait représenter une forme d'apprentissage de la violence conjugale ?* ». Je tiens à préciser d'emblée que la violence conjugale est ici envisagée comme la violence d'un homme exercée sur sa femme dans le cadre d'une relation de couple hétérosexuelle.

La méthodologie utilisée, en deux temps, est classique de l'anthropologie : observation participante et entretien. J'ai commencé par un stage d'observation participante au refuge du Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion (CVFE) à Liège. Le Collectif possède un refuge : une structure d'accueil destinée à aider et à héberger des femmes victimes de violences intrafamiliales, le cas échéant avec leurs enfants. Ce stage au refuge m'a permis d'observer directement la réalité des femmes violentées et celle de leur communication avec les enfants. Suite à ce stage, j'ai interviewé certaines des femmes et des filles que j'y avais rencontrées et je les ai sélectionnées de manière à ce qu'elles recouvrent la réalité que j'avais observée au refuge de la manière la plus large possible. Ces femmes recouvrent trois générations. La plus jeune a une vingtaine d'années au moment des entretiens, la plus âgée a une soixantaine d'années. Elles sont de milieux sociaux et d'origine ethnique, culturelle et sociale différentes. Elles appartiennent à des confessions, à des religions différentes et toutes ont une expérience variable de la violence conjugale. Certaines en ont été victimes dans le couple de leurs parents en étant témoins des violences parentales. D'autres ont été victimes dans leur propre couple sans jamais en percevoir dans celui de leurs parents et un troisième type de témoins regroupe ces deux catégories d'expériences, à la fois victimes dans leur propre couple et dans celui de leurs parents.

En analysant leurs propos, j'ai cherché à dégager s'il existait bel et bien une transmission des violences conjugales en utilisant le concept de socialisation. La socialisation offre l'avantage d'être un processus d'apprentissage qui est comparable à celui de l'éducation, à ceci près que la socialisation est un processus inconscient et implicite, donc un processus invisible. Pour des raisons pratiques, j'ai défini la socialisation comme l'ensemble des influences conscientes et inconscientes, explicites et implicites qui s'exercent d'un individu, le socialisateur, sur un autre, le socialisé, et qui lui permettent de connaître et d'adopter les attitudes et attributs fondamentaux qu'on exige de lui en fonction du milieu dans lequel il vit et celui auquel il est destiné. Cela permet à un individu de trouver sa place en fonction de l'espace social et du milieu auxquels il appartient.

Il existe autant de socialisation qu'il existe de milieux, d'espaces sociaux dans lesquels l'individu va devoir s'intégrer. Par exemple, on parlera de socialisation infantine quand l'enfant devra trouver sa place en tant qu'enfant au sein de la famille, vis-à-vis des parents, des frères et sœurs, etc. On parlera de socialisation conjugale lorsqu'il s'agit de trouver sa place en tant que conjoint ou conjointe et de socialisation sexuée lorsqu'il s'agit de trouver sa place en tant que fille ou garçon au sein d'un système de genre. La socialisation est multiple mais surtout elle est inconsciente et implicite. C'est un processus invisible, tant pour le socialisateur que pour le socialisé, qui va permettre de faire passer des apprentissages sans le consentement ni de celui qui enseigne, ni de celui qui reçoit l'enseignement. Quand le fruit de la socialisation, quand l'objet de l'apprentissage

est quelque chose d'aussi douloureux que la violence conjugale, c'est essentiel. Le socialisé, la personne qui va apprendre, ne va jamais s'identifier comme un objet d'apprentissage. Au contraire, elle aura tendance à penser que cet élément fait partie intégrante d'elle-même, est inné et donc, elle ne le remettra pas en question. Ainsi, l'invisibilité du processus de socialisation est justement ce qui fait sa force, ce qui fait qu'il est à ce point puissant et tenace : il est très difficile de lutter contre un processus dont on ne soupçonne même pas l'existence.

Pour mon travail, la caractéristique la plus intéressante de la socialisation c'est qu'elle n'a pas la même force en fonction du moment où elle s'exerce. On parle de socialisation primaire pour les influences qui s'exercent dans l'enfance, l'adolescence et vers le début de l'âge adulte. Ensuite, de socialisation secondaire pour toutes les influences qui ont lieu durant l'âge adulte de l'individu, à un moment où l'individu est déjà formé. Les socialisations primaires seront beaucoup plus fortes et beaucoup plus tenaces que les socialisations secondaires. Une des raisons les plus évidentes, c'est que la socialisation primaire intervient à un moment où l'individu est encore vierge, il n'y a pas encore beaucoup d'apprentissages que la socialisation primaire pourrait venir contredire et donc elle s'impose avec d'autant plus de force. On peut avoir l'impression que la socialisation est un processus à sens unique mais ce n'est pas le cas. Le socialisé prend une part active dans ce processus. Il effectue une sorte de tri sélectif parmi les informations qu'on va lui proposer. Cela explique notamment que face à deux socialisations identiques, deux individus vont réagir d'une manière différente.

La socialisation secondaire ne pourra intervenir qu'à condition d'être un minimum en accord avec les apprentissages de la socialisation primaire. Si on considère que la violence conjugale est une forme de socialisation secondaire pour les femmes interrogées, qu'est-ce qui a autorisé cette pratique à intervenir ? Je me suis penchée sur la manière dont elles s'étaient construites en tant qu'enfant, en tant que fille, en tant que jeune fille et puis en tant que femme pour essayer de dégager les implications au niveau de leur gestion des rapports sociaux et du couple, de leur représentation de l'amour, etc. Je n'ai pas relevé une forme de socialisation type à laquelle auraient été confrontées les femmes victimes de violences conjugales que j'ai interrogées. Au contraire, chaque femme avait son propre parcours, sa propre histoire, son propre discours. On peut quand même relever un dénominateur commun lié à l'apprentissage de la soumission dans la socialisation primaire ; ce que Leonor Walker⁵ nomme l'incapacité apprise. Toutes les femmes que j'ai interrogées ont appris dans leurs socialisations primaires à se soumettre ou du moins, à ne pas savoir réagir à la domination de l'autre. En terme d'apprentissage de la soumission, deux types sont les plus fréquents, mais aussi les plus significatifs : la socialisation enfantine et la socialisation de genre.

Pour rappel, la socialisation enfantine est le processus à travers lequel on apprend à se constituer une identité, un comportement qui correspond à la place hiérarchique d'enfant au sein de la famille et du foyer parental. Toutes les femmes interrogées ont intériorisé le même schéma de famille patriarcale ou viriarcale : une famille qui est dominée par le père ou du moins par un homme. En intériorisant cette position de dominant du père ou de l'homme, elles intériorisent en même temps, leur propre position sociale hiérarchique de dominé. Dans certains cas, heureusement minoritaires, les femmes font l'objet de mauvais traitements ou de violences et elles intériorisent simultanément la violence masculine comme étant acceptable si elle garantit la hiérarchie des individus au sein du foyer. C'est un mécanisme inconscient, implicite et qui la plupart du temps est invisible. Il est très difficile d'arriver à pointer dans sa propre vie, les éléments qui nous ont socialisés.

⁵ **Leonor Walker**, psychologue américaine. Spécialiste de la prise en charge des victimes de violences conjugales.

La socialisation de genre est le processus à travers lequel la femme a trouvé sa place en tant que femme, en tant que fille puis en tant que jeune fille au sein d'un système de genre. Sans surprise, c'est le type de socialisation qui s'est montré le plus significatif en terme d'apprentissage de la soumission. Non seulement, les femmes apprennent à se soumettre mais elles apprennent à se soumettre parce que ce sont des femmes. Concrètement, que ce soit au niveau de l'identité sexuée qu'elles se sont construites ou au niveau des rôles sociaux vers lesquelles elles ont été orientées, mes témoins intériorisent des stéréotypes de genre. Cela peut se traduire par certains traits de caractère dits typiquement faibles comme les qualités de patience et de tolérance, le fait de savoir rester en retrait, la retenue. Elles intériorisent des qualités, des valeurs, des attributs qui sont typiquement désignés comme étant féminins mais qui ne sont en fait que des stéréotypes de genre représentatifs de leur propre infériorité par rapport au masculin. Pour donner des exemples très parlants, presque caricaturaux, certaines d'entre elles intériorisent l'abnégation, le sens du sacrifice, la tolérance, la patience, l'empathie, l'altruisme. Autant de traits qui ont l'air innocents mais qui en fait correspondent à des stéréotypes de genre. C'est pareil au niveau des rôles sociaux vers lesquels elles sont orientées : les rôles de mère, d'épouse, de maîtresse de maison ou encore pour d'autres, des rôles sociaux ou des conduites pro-sociales, qui se résument à prendre soin de quelqu'un d'autre, souvent d'un homme ou d'un enfant (maîtresse d'école, infirmière, assistante sociale).

Tant au niveau de l'identité qu'au niveau du rôle sexué, la femme apprend qu'elle n'existe pas pour elle-même mais qu'elle existe uniquement à travers l'utilité qu'elle peut avoir pour un autre, cet autre étant un homme. De la même manière, elle va intérioriser sa propre position sociale de dominé et va même apprendre à l'aimer. C'est le mécanisme d'amorphatisme, mis en exergue par Pierre Bourdieu⁶ dans son livre « *La domination masculine* », et qui montre comment les dominées coopèrent elles-mêmes à leur domination. Le mythe du prince charmant en est un exemple très clair. Ce mythe est un ensemble de discours, d'énoncés qui explique à la femme, d'abord à la petite fille et à la jeune fille, que son bonheur et son épanouissement personnels, reposent sur sa mise en couple avec un homme dominant, porteur des critères stéréotypés de la masculinité, et qu'elle ne choisira pas puisqu'il la choisira en fonction des critères stéréotypés de la féminité.

J'ai ensuite cherché à voir de quelle manière ces apprentissages de la soumission, étaient confortés ou au contraire contredits, par la violence conjugale en tant que socialisation secondaire. Il était très clair que la violence conjugale agissait toujours soit comme renforcement, soit comme correction de cette position sociale de dominé. Il semble que le conjoint des femmes que j'ai interrogées faisait preuve de violence envers elle, soit pour venir corriger leurs comportements, c'est-à-dire qu'il intervenait lorsque la femme n'était pas suffisamment soumise ou au moins pas comme le partenaire violent l'entendait, ou elle venait renforcer cette position sociale de dominé en réaffirmant en quelque sorte la domination du conjoint violent sur sa partenaire violentée. J'en ai conclu que dans le cas de mes témoins et, j'insiste, uniquement dans le cas de mes témoins, la violence conjugale était bel et bien un objet d'apprentissage transgénérationnel et intrafamilial véhiculé au sein même des personnes qu'elle atteignait en premier, les femmes violentées et leurs enfants. Ainsi, nous participons nous-mêmes à notre propre domination et même si c'est douloureux à entendre, la première chose à faire est d'en prendre conscience justement pour pouvoir s'en libérer et commencer à transmettre autre chose. Enfin, la violence conjugale doit être définie comme une problématique qui a des fondements sociaux : elle agit en tant que mode de régulation des rapports sociaux sexués et elle est garante de la hiérarchie sociale des sexes dans le couple. L'homme domine la femme et la femme correspond à sa position sociale de dominée.

⁶ **Pierre Bourdieu** (1930-2002), sociologue français. Sa pensée a exercé une influence considérable dans les sciences humaines et sociales, en particulier sur la sociologie française d'après-guerre. Son œuvre sociologique est dominée par une analyse des mécanismes de reproduction des hiérarchies sociales.

C'est, très rapidement présenté, le développement que j'ai suivi pour examiner la transmission des violences conjugales. Mais les choses ne sont ni aussi claires, ni aussi simples dans la réalité et je l'illustrerai avec ce que j'ai appelé la socialisation ambivalente. Souvent on m'oppose un discours sur le changement des sociétés et l'égalité actuelle des hommes et des femmes : on n'élève plus ses enfants de la même manière, les filles et les garçons sont traités de façon identique, on n'apprend pas forcément aux femmes à rester à la maison pour s'occuper des enfants, etc. C'est vrai, mais seulement pour une petite partie de la société. J'ai commencé ce travail il y a cinq ans et je l'ai terminé il y a trois ans. Il parle de nos contemporains. Les mécanismes décrits ont été observés dans la société dans laquelle nous vivons tous ici et maintenant. Le discours égalitaire est un discours de convenance. Les mécanismes de transmission sont à la fois inconscients et implicites et ils savent s'adapter aux discours de convenance, d'égalité de nos sociétés. C'est effectivement ce qui apparaît à travers la socialisation ambivalente. J'ai créé ce concept pour parler de femmes qui en fin de compte ne correspondaient pas exactement aux socialisations, aux apprentissages de soumission que je viens de présenter. Elles ne correspondaient pas exactement parce que, d'une part, elles avaient intériorisé une position sociale de dominée relative à leur genre et elles avaient appris à se soumettre ou du moins à ne pas savoir réagir à la domination de l'autre mais, d'autre part, elles semblaient aussi avoir intériorisé des traits de caractère, des valeurs, des qualités qui sont traditionnellement désignés comme étant masculins, comme l'orgueil par exemple. Elles avaient des velléités d'indépendance, d'autonomie et se décrivaient d'ailleurs elles-mêmes comme des femmes libres, modernes, indépendantes. Elles ne s'attendaient pas du tout à être un jour confrontées à la violence conjugale. Malheureusement, la socialisation égalitaire qu'elles ont intériorisée ne les a pas préservé. Elles se sont retrouvées dans une situation aliénante en étant confrontées à une socialisation contradictoire visant simultanément des objectifs incompatibles, à savoir des objectifs égalitaires et des objectifs de dominée.

Florence est un exemple de cette socialisation ambivalente. La socialisation égalitaire lui vient essentiellement de son père qui l'a élevée comme un héritier, comme un garçon. Il lui a transmis des qualités et des valeurs typiquement masculines comme l'orgueil et la confiance en soi. Il lui a permis d'avoir des ambitions et l'a socialisée à des domaines qui sont traditionnellement réservés au masculin comme la politique par exemple. Avec cette influence, combinée aux discours égalitaires de l'époque, Florence s'est construit une image d'elle-même de femme indépendante, autonome, libre. D'un autre côté, elle est aussi fortement marquée par une socialisation conjugale et parentale beaucoup plus traditionnelle. Elle idéalise le modèle conjugal de ses parents et est persuadée que c'est le modèle de couple à reproduire à tout prix, couple qui est pourtant caractérisé par la soumission de la mère au père et par l'abnégation dont celle-ci fait preuve envers son mari. Pour donner un exemple, la maman de Florence ira jusqu'à refuser de prendre ses médicaments, alors qu'elle était diabétique, à la mort du père. Elle va se laisser mourir une fois son conjoint décédé. Florence ne verra pas du tout cela comme un drame mais plutôt comme quelque chose de beau, quelque chose d'idéal. Au niveau de sa socialisation de genre et de la manière dont elle va choisir ses partenaires amoureux, elle est très stéréotypée. Elle a intériorisé totalement le mythe du prince charmant et elle est persuadée que son bonheur repose sur sa mise en couple avec un dominant, avec un homme viril. Elle va choisir des hommes virils en accordant beaucoup d'importance à leur force physique. Malgré ses expériences de violence conjugale, elle affirme que la force physique est un avantage pour la partenaire parce que le conjoint peut protéger sa femme. Mais elle ne voit pas du tout que cette force physique peut se retourner contre elle et que cela peut aussi être un danger. Florence n'a pas une image qui correspond exactement à la réalité, elle en a une représentation biaisée qui lui permet de rester conforme à sa position sociale de dominée et de continuer à idéaliser une vie de couple avec un dominant. Concrètement, comme c'est souvent le cas, la socialisation égalitaire va finir par s'effacer pour laisser la place à la socialisation de genre et à la socialisation conjugale qu'elle a intériorisée. Petit à petit, Florence va laisser tomber toutes ses ambitions, tout ce

qu'elle avait construit pour justement être une femme libre, indépendante, autonome. Elle va abandonner sa petite entreprise pour pouvoir être en couple avec un homme dominant qui lui interdit de travailler et d'avoir son autonomie. L'exemple de Florence montre que la socialisation égalitaire est loin de préserver toutes les femmes. La socialisation ambivalente concerne les jeunes filles et les jeunes garçons d'aujourd'hui. Nous essayons d'élever nos enfants dans une optique égalitaire et malheureusement cela ne suffit pas. L'effort de conscientisation en terme de transmission ne porte pas que sur la famille, mais aussi sur toutes les couches de la société y compris sur les discours institutionnels qu'on véhicule en tant que professionnel concerné par les violences conjugales.

« On ne vit pas en fonction de la réalité mais on vit en fonction des représentations qu'on se fait de la réalité » disait Boris Cyrulnik⁷. Cette phrase apparemment toute simple est lourde de conséquences. Cela signifie que l'on ne va pas réagir, et c'est valable aussi pour les violences conjugales, en fonction de la réalité mais en fonction des représentations qu'on se fait de la réalité. Pour cette raison, j'ai souhaité vous parler d'un ensemble d'énoncés qui porte sur les violences conjugales de manière stéréotypée et stigmatisante. Cela peut s'apparenter en fin de compte à un élément de la socialisation secondaire puisque cela va transformer notre manière de penser et d'agir sur les violences conjugales. Nous sommes tous concernés par le mythe de la violence conjugale : on peut en être auteur, en être relais et en être victime. Les discours portent sur la violence conjugale et/ou sur les acteurs de la violence conjugale, acteurs qui sont appelés hommes violents et femmes battues. Ces énoncés sont toujours stéréotypés et stigmatisants et déresponsabilisent l'auteur des violences en désignant la violence dont il fait preuve comme une pseudo perte de contrôle. Mais la violence dont le partenaire fait preuve envers sa conjointe relève d'une volonté de tout contrôler, d'une prise de contrôle et, en aucun cas, d'une perte de contrôle. Le mythe est mensonger et surtout destructeur. Les énoncés peuvent porter sur la violence conjugale en elle-même. Elle est banalisée et minimisée quand on la présente comme une scène de ménage : une dispute qui a dégénéré, on s'est énervé, on a trop crié et puis, un coup est parti. Elle peut aussi être stigmatisée à outrance. On va l'évacuer de nos préoccupations quotidiennes en la présentant comme une particularité individuelle d'ordre psychologique qui ne concerne que très peu de gens : des fous, des monstres, finalement que des individus hors normes. Les énoncés peuvent aussi porter sur l'homme violent. On dispose alors d'une foule de prétextes pour le déresponsabiliser. Cela va de la figure du fou, du névrosé, du psychopathe à celle du monstre, d'un homme exceptionnellement malveillant ou encore la figure de l'alcoolique ou simplement du dépendant, en reportant le problème sur la dépendance. Un autre énoncé, de plus en plus récurrent dans nos sociétés et souvent utilisé dans le cas d'homicides conjugaux, est celui de l'amoureux fou, de l'amoureux passionnel. Les femmes violentées sont désignées par des énoncés particulièrement sévères et stigmatisants. Parmi ceux-ci, les figures de la provocatrice sont nombreuses : c'est une mégère, une hystérique, elle crie tout le temps, elle n'est jamais contente, elle pousse son conjoint à bout. Il y a aussi les figures de la masochiste, la femme violentée qui d'une manière ou d'une autre aime ça : elle est restée donc c'est que cela lui plaît, elle a laissé faire. Cet énoncé est très présent chez les victimes de violence conjugale. Beaucoup de femmes interrogées l'ont repris, sous-entendant qu'elles sont un peu coupables. Si la femme violentée est communément appelée femme battue, ce n'est pas un hasard. On sous-entend que les seules victimes des violences conjugales, sont celles victimes de violences physiques. On exclut toutes les victimes des violences psychologiques et on minimise la problématique des violences conjugales en stigmatisant un peu plus l'ensemble des femmes violentées. Certaines femmes, victimes de violences uniquement psychologiques, hésitent à témoigner de peur de ne pas être crues.

⁷ **Boris Cyrulnik**, psychiatre et psychanalyste français. Il est surtout connu pour avoir vulgarisé le concept de « résilience » (renaître de sa souffrance).

Le mythe de la violence conjugale est présent à tous les niveaux de la société. Il est relayé aussi bien par les individus que par les institutions et influence la définition des violences conjugales. Cette définition ne sera jamais adéquate tant qu'elle ne présente pas les violences conjugales comme une problématique sociale résultant des rapports sociaux sexués. Le problème ne peut pas être traité et résolu uniquement par la psychologie, même si elle est très utile pour expliquer certaines choses. Pour les hommes violents et les femmes violentées, les conséquences sont terribles. On pourrait croire, étant donné les énoncés du mythe de la violence conjugale, que les hommes violents sont préservés mais il n'en est rien. Les figures qui les représentent, celles du fou, de l'alcoolique, du monstre, ne sont pas des figures enviées dans lesquelles ils ont envie de se reconnaître. Ces énoncés ne vont pas les aider à assumer leurs actes d'autant plus que leur contenu les encourage souvent à rentrer dans le déni, à ne pas reconnaître leurs actes. De plus, comme les hommes violents ne sont pas responsables de leurs actes, ils ne peuvent pas être traités et seront plus facilement punis et sanctionnés. Les femmes violentées sont stigmatisées à outrance et cela ne va qu'augmenter le sentiment de honte et de culpabilité qu'elles ressentent déjà souvent. Le mythe organise un flou autour des violences conjugales qui empêche de les identifier et les définir. Cela va avoir des conséquences importantes tant au niveau de notre approche individuelle qu'institutionnelle.

Individuellement, la violence ne fait pas partie de nos préoccupations quotidiennes, nous ne sommes pas préparés à la voir surgir et nous sommes souvent démunis lorsqu'elle intervient. Tous les professionnels ne savent pas encore la déceler lorsqu'elle se présente à eux. Par exemple, bien que les médecins soient les professionnels de première ligne les plus concernés, ils n'ont toujours pas de formation obligatoire dans leur cursus qui leur permettrait de dépister cette violence et de pouvoir y répondre de manière adéquate. Les institutions sont souvent aussi les relais du mythe de la violence conjugale. Les médias et le monde de la justice véhiculent les énoncés les plus caricaturaux autour de l' amoureux fou, du crime passionnel et de la femme violentée. Par exemple, les avocats de la défense d'un homme accusé de violences surchargent la victime elle-même en désignant certains de ses comportements comme critiquables, peu vertueux et implicitement, rejettent sur elle, la responsabilité des violences, voire du meurtre.

Un énoncé est extrêmement fréquent dans l'entourage des victimes de violences conjugales : *« je ne comprends pas que tu »* accompagné d'une infinité de variables. Cela peut être : *« je ne comprends pas que tu restes avec un homme qui te violence »*, *« je ne comprends pas que tu sois restée avec lui aussi longtemps »*, *« je ne comprends que tu ne nous en ais pas parlé avant »*. Le point commun de toutes ces interrogations est qu'elles portent toujours sur une seule et même personne : la victime. Que ces interrogations soient légitimes ou non, n'est pas le problème. Mais en interrogeant toujours la victime des violences conjugales, on fait implicitement passer le message que c'est son comportement à elle qui dérange. En la surchargeant de responsabilités, on participe au mythe de la violence conjugale. Moi-même quand j'ai commencé ce travail, je participais beaucoup à cet énoncé et je me demandais pourquoi cette femme était restée aussi longtemps avec un partenaire si violent, si peu enviable, etc. Mais il n'y a pas plus de raisons de s'interroger sur le comportement de la victime que sur le comportement de l'auteur. Il est en effet tout aussi interpellant qu'un homme violence une femme qu'il est censé aimer, que le fait qu'une femme reste avec ce partenaire. Cet énoncé est vraiment bien représentatif de l'imbrication de ces schémas dans nos modes de pensée, dans notre éducation et dans notre transmission qu'ils soient intrafamiliaux ou institutionnels.

Avant de passer à la conclusion, je reprendrai encore un exemple représentatif des transmissions intrafamiliales et transgénérationnelles qui est aussi éclairant sur les conséquences dévastatrices des énoncés du mythe de la violence conjugale lorsqu'ils sont propagés dans une famille déjà touchée. Cet exemple concerne la famille de trois de mes témoins : Salina, la mère, Sarah, la fille aînée et Mina, la fille cadette. Salina se trouve au cœur d'une double relation de violence puisqu'elle est à la

fois victime de violence de la part de ses parents et de la part de son conjoint. Salina a été mariée de force avec son conjoint auquel elle va être contrainte de donner quatre enfants. Contrainte parce que la mère de Salina - il s'agit de transmission intrafamiliale féminine - va l'empêcher de prendre un moyen contraceptif et la séquestrer à chacune de ses grossesses pour s'assurer qu'elle n'avorte pas. Cela explique probablement le peu d'attention et d'affection que Salina portera à ses deux premiers enfants, dont sa fille aînée Sarah. Il y a également deux garçons dans la fratrie mais ne les ayant pas rencontrés, je n'en parlerai pas. Sarah sera violentée par sa mère mais pas du tout par son père qui sera extrêmement présent pour elle pendant toute son enfance. Non seulement Sarah est victime de violences de la part de sa mère mais elle est surtout le témoin direct des violences qui agitent le couple parental. Elle sert d'arbitre aux parents lorsque les violences conjugales interviennent et sa chambre est un véritable refuge pour la mère chaque fois qu'elle désire fuir les violences de son partenaire. Sarah va se charger de préserver sa sœur Mina en minimisant l'impact de l'événement et en s'arrangeant pour que Mina n'assiste pas aux scènes de violence conjugale. Elle va surtout endosser toutes les fonctions que Salina ne peut pas assumer puisqu'elle est trop détruite, trop atteinte par la violence dont elle fait l'objet. Mina sera témoin indirect des violences conjugales qui agitent le couple de ses parents, ne fera jamais l'objet d'aucun mauvais traitement de leur part et elle sera extrêmement influencée par les grands-parents. Les grands-parents - les parents de Salina – reprennent un discours d'influence intériorisé principalement par Sarah et par Mina. Ce discours est le même que celui que le père transmet à Sarah et que celle-ci transmettra ensuite à sa sœur Mina. C'est un des énoncés du mythe de la violence conjugale, plus précisément celui de la provocatrice. Les parents et le conjoint de Salina affirment que les violences sont en fait dues à son mauvais comportement. Elle provoque son conjoint, elle crie tout le temps, elle n'est jamais contente, elle est jalouse ou encore, infidèle. Sarah qui n'a jamais eu de bonnes relations avec sa mère, va complètement intérioriser ce discours. Elle va diaboliser sa mère, s'identifier à son père et est, toujours aujourd'hui, persuadée que Salina est coupable des violences qu'elle a subies pendant des années. Mina, elle, a entretenu de bonnes relations avec sa mère, particulièrement à partir du moment où celle-ci a quitté le domicile conjugal pour fuir au refuge.

Face à l'énoncé du mythe de violence conjugale de la provocatrice, les deux sœurs vont réagir chacune à leur manière dans leur situation actuelle. Sarah est victime de violences conjugales dans son couple alors qu'elle est persuadée de reproduire le comportement du père. Mina, elle, s'autorise à être auteur de violences conjugales dans son propre couple alors qu'elle pense reproduire le comportement de la mère.

A travers leur histoire, on constate qu'un même événement peut prendre une multiplicité de formes de transmission. On ne peut pas dire ce qui fait que cela va être transmis d'une manière ou d'une autre. Dans l'histoire personnelle de chacun, comment le rapport à la violence va-t-il être construit ? Quels sont les discours d'influence qui lui sont proposés ? Les énoncés du mythe de la violence conjugale sont extrêmement destructeurs. Ils sont aussi omniprésents et il me semble opportun d'insister sur l'importance du travail de conscientisation que nous devons commencer dans nos discours individuels, dans notre transmission familiale et dans nos institutions.

Que faire pour traiter, pour agir sur une problématique aussi complexe, aussi humaine, aussi imprévisible et ancré dans nos modes de pensée que les violences conjugales ?

D'abord, il s'agit de connaître nos modes de pensée, de prendre conscience de nos transmissions et du caractère destructeur qu'elles peuvent parfois avoir. Les violences conjugales sont une réalité humaine, complexe et imprévisible. Le seul moyen de les aborder, c'est d'apprendre à agir concrètement dans nos métiers et prendre en compte tous les types de réalité qu'on nous propose, de ne pas enfermer les individus dans des cases, dans des schémas réducteurs qui peuvent nous faire discriminer l'une ou l'autre personne. Concrètement, cela passe, par exemple, par le développement d'approches spécifiques qui visent des types de public qui ne semblent, à priori, pas concernés par

les violences conjugales. Je pense notamment aux initiatives qui portent sur la prévention des violences conjugales dans les couples homosexuels. Cela peut aussi se traduire par le développement de ressources d'aide pour les femmes violentées et pour les hommes violentés qui sont, eux, précarisés à d'autres niveaux que ceux de la violence conjugale soit par leur handicap, soit par leur condition sociale ou par leur âge. Je terminerai en rappelant que les formations pour les professionnels concernés sont plus que nécessaires et qu'il faudrait les généraliser, y compris aux professionnels qui interviennent en première ligne comme les médecins.

Édité par la FLCPF/CEDIF, décembre 2012.
Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Transcription : Jenny BAEB
Réalisation : Claudine CUEPPENS
Impression : Printconcept

© Tous droits de reproduction réservés.
D/2012/12.700/3

Éditeur responsable : N. MENSCHAERT – 34 rue de la Tulipe – 1050 Bruxelles



■ **FEDERATION LAÏQUE
de centres
DE PLANNING FAMILIAL**

FLCPF/CEDIF

34 rue de la Tulipe – 1050 Bruxelles

Tél. 02 502 68 00 – Fax 02 503 30 93

cedif@planningfamilial.net

www.planningfamilial.net

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

